



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale
Date de publication: SHAB - 28.02.2020
Numéro de publication: UP04-0000001591
Canton: GE

Entité de publication:
Givaudan SA, chemin de la Parfumerie 5, 1214 Vernier
Annexes:
[Invitation_AGM20_FR_FINAL.pdf](#)

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Givaudan SA

Givaudan SA
CHE-100.284.341
chemin de la Parfumerie 5
1214 Vernier

Indications concernant l'assemblée générale:
25.03.2020, 10:30 heures, Bâtiment des Forces Motrices (BFM)
Place des Volontaires 2
1204 Genève

Texte d'invitation/ordre du jour:
Invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2020
Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2019 (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2019.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :
(a) Bénéfice résultant du bilan
Bénéfice de l'exercice
CHF 584 670 019

Solde reporté de l'exercice précédent
CHF 77 650 373
Total du bénéfice résultant du bilan
CHF 662 320 392
Distribution aux actionnaires de CHF 62,00 brut par action
CHF 572 482 332
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan
CHF 572 482 332
Report à nouveau
CHF 89 838 060
(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel
Solde reporté de l'exercice précédent
CHF 3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel
CHF 3 322 955
Report à nouveau
CHF 3 322 955
Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 62,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.
Si la proposition est approuvée, le paiement surviendra le 31 mars 2020 (date de transaction en bourse ex-dividende : 27 mars 2020).
Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: donner décharge à ses membres

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Calvin Grieder
- 5.1.7 M. Thomas Rufer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2019 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

5.2 Elections de nouveaux administrateurs

5.2.1 Dr Olivier Filliol

Proposition du Conseil d'administration : élection de Dr Olivier Filliol

comme nouvel administrateur pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Olivier Filliol a débuté sa carrière en tant que consultant en stratégie chez Bain & Company à Genève, Paris et Sydney. Il a rejoint l'entreprise Mettler Toledo International Inc. en 1998 et occupe diverses fonctions dont Directeur général des activités de tri pondéral pour la région Amérique du Nord, Directeur de la division Analyse industrielle et Responsable des activités mondiales de vente, de services et de marketing. Il a été nommé président et CEO de la société en janvier 2008 et siège au conseil d'administration depuis janvier 2009.

Olivier Filliol est détenteur d'une maîtrise (lic.oec) et d'un doctorat (Dr.oec) en gestion d'entreprise de l'université de St. Gall, Suisse. Il a également suivi une formation pour cadres supérieurs à la Business School de l'Université Stanford.

Né en 1967, il est de nationalité suisse.

5.2.2 Mme Sophie Gasperment

Proposition du Conseil d'administration : élection de Mme Sophie Gasperment

comme nouvel administratrice à partir du 1er septembre 2020 pour une durée de fonction s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Sophie Gasperment a débuté sa carrière en 1986 chez L'Oréal, où elle a pris des responsabilités de marketing opérationnel et de développement jusqu'en 2000, date à laquelle elle a été nommée General Manager pour L'Oréal au Royaume-Uni. Elle y a exercé pendant 14 ans, notamment en tant que Managing Director, L'Oréal U.K. & Ireland, ainsi qu'en tant que Présidente et CEO de The Body Shop International. Elle devient ensuite Directrice générale de la Communication financière et de la Prospective stratégique de L'Oréal, et se concentre depuis 2019 sur ses activités d'administratrice, de "senior advisor" et d'"angel investor".

Sophie Gasperment exerce les mandats suivants au sein de sociétés cotées en bourse : Membre du Conseil d'administration du Groupe Accor, où elle est présidente du Comité de nomination, rémunération et RSE, Lead Independent Director de Cimpress, membre du Conseil d'administration de Kingfisher plc et de D'Ieteren.

Elle est également Senior Advisor du Boston Consulting Group.

Sophie Gasperment est diplômée de l'ESSEC et de l'INSEAD. Née en 1964, elle est de nationalité française.

5.3 Election du Président

Proposition du Conseil d'administration : réélection de M. Calvin Grieder

comme Président du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.4.1 Prof. Dr Werner Bauer

5.4.2 Mme Ingrid Deltenre

5.4.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.5 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.6 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2020.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 400 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration vous demande d'approuver le montant total maximal de CHF 3 400 000 pour la période susmentionnée, qui se composera, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe comprenant la rémunération du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 600 000 ;

2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ont augmentés par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'ajout de deux nouveaux membres au Conseil d'administration dont les mandats seront soumis au vote des actionnaires lors de cette Assemblée générale. Si élue, l'une des deux nouveaux

membres rejoindra le Conseil d'administration le 1er septembre 2020.

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

Explication : Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et aux Statuts de la Société, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver les éléments de rémunération du Comité exécutif suivants :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2019) et
2. le montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2020).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2019)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 269 632 pour l'exercice 2019.

Explication : Le montant des primes annuelles proposé pour 2019 est de CHF 4 269 632. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2019, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

En 2019, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 5,8% et la marge EBITDA 20,6% (21,5% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 120% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 121% aux autres membres du Comité exécutif.

L'augmentation de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2019 par rapport à 2018) est attribuable principalement aux facteurs suivants:

- Changements de structure de la rémunération en 2019, résultant en une réallocation de la rémunération variable à long terme vers les rémunérations fixe et variable à court terme.
- Dépassement des objectifs de croissance des ventes et de la marge EBITDA, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 121% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2018: 112% du montant cible).

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2019, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions 2020 –« PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 300 000 pour l'exercice 2020.

Explication : A titre indicatif, ce montant est composé de la rémunération fixe n'excédant pas CHF 6 900 000 et du solde comprenant la rémunération variable à long terme sous forme de primes attribuées sous condition de performance (PSP).

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Le montant maximum de la rémunération reste stable par rapport à l'année précédente. Le montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2019).

Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance que porte Givaudan à la performance à long terme.

La valeur des unités PSP octroyées en 2020 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

A la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2016 a été versé le 15 avril 2019 à un taux de 91% du montant cible. Ce résultat reflète une performance légèrement inférieure aux objectifs de croissance relative des ventes et de flux de trésorerie.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

Documentation

Nous joignons à l'invitation adressée aux actionnaires un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que ceux-ci voudront bien, s'ils souhaitent participer ou se faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante : Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport Annuel Intégré 2019 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report / download centre. Le Rapport Annuel Intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée est disponible en français, anglais et allemand en

version électronique sur www.givaudan.com et en format papier sur demande.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 11 mars 2020 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 11 mars 2020, 17h00 au 25 mars 2020 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Les actionnaires qui n'auraient pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est pas possible de se faire représenter par notre Société.

M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où un actionnaire ne donne au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Les actionnaires peuvent également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal jusqu'au 23 mars 2020. En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Givaudan SA

Pour le Conseil d'administration

Le Président

Calvin Grieder

Vernier, le 26 février 2020